Formation Acteur prap IBC

Formation Acteur en Prévention des risques liés à l'activité physique
Option Industrie, Bâtiment, Commerce et activités de bureau

Co-construire et participer à la démarche de prévention dans son établissement

Public cible

Tout salarié d'entreprise engagée dans une démarche de prévention (ou un projet formation-action prap)

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Durée

2 jours, 14 heures
Répartis sur 3 semaines, avec un travail intersession

Nombre de Stagiaires par session

10 personnes maximum, sans minimum obligatoire

Lieu

Tout secteur géographique, privilégiant l'Occitanie

Contact

Valérie BRASSEUR
0677254890
Valerie.brasseur@competencesdurables.fr

Objectifs de la formation

L'acteur prap sera capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Les compétences et leur contenu

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement :

- La démarche de prévention de l'établissement
- Les acteurs de prévention et leurs rôles

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

- Les fondements sur les liens Travail / Santé
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
- Analyse d'une situation de travail

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Les pistes d'amélioration organisationnelles, techniques et humaines

Modalités d'animation et moyens d'encadrement

Méthode : pédagogie active, respectant les étapes de l'adulte apprenant. Un souhait de se rapprocher au plus près de la réalité de travail des stagiaires.
Technique : Questionnement, brainstorming, mises en situation

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

Remise d'une attestation de compétences et d'un certificat « Acteur PRAP IBC » d'une validité de 24 mois si le candidat a validé l'épreuve certificative et a participé à l'ensemble de la formation.

Le formateur

Titulaire du certificat de « Formateur prap » ou de « Formateur de formateurs prap » IBC ou 2S valide.